Amendement au règlement d'Assemblée : exception à la limitation du nombre de signes pour les résolutions

Amendement du Comité directeur à l'intention de l'Assemblée des délégué∙es du 30 avril 2022, La Roche (FR)

Art. 5: Documentation de discussion

Selon l'article 11 des statuts du Parti, l'Assemblée des délégué·es est compétente pour l'élaboration des papiers de position, plans de mesures, résolutions et propositions. Les délais de soumission de tels documents ainsi que les personnes pouvant en être à l'origine sont détaillés dans les statuts de la JS Suisse. Les papiers de position et plans de mesures sont des documents sans limite de taille pour lesquels des amendements peuvent être proposés (en respect des délais statutaires).

Les résolutions sont limitées à 4'000 signes sans justification, ne sont pas amendables et sont supposées arrêter une prise de position sur un sujet d'actualité. Les propositions sont de courtes suggestions de règles de fonctionnement internes ou de réalisation de projets, avec justification, et non amendables. Les amendements sont des suggestions de modification précises et concrètes de passages donnés d'un papier de position, d'un plan de mesures ou des statuts de la JS Suisse, avec justification.

La résolution que le Comité directeur a écrit sur la situation israélo-palestinienne fait 9'000 signes, soit 5'000 signes de trop par rapport à ce que le règlement d'Assemblée autorise. Au vu de l'importance de cette résolution, qui est la première prise de position de la JS Suisse sur la question israélo-palestinienne, de la difficulté rencontrée à ne pas simplifier excessivement nos explications et de la liste longue comme un bras des violations des droits humains dans la région, nous souhaitons demander exceptionnellement une suppression de la limitation du nombre de signes pour les résolutions telle que réglée à l'article 4 du règlement d'Assemblée (ci-dessus).

Nous ne souhaitons toutefois pas créer de précédent, ni nous accorder de privilèges injustes liés à notre mandat. Nous serions donc très reconnaissant es de votre compréhension face à cette situation exceptionnelle.

Recommandation du Comité directeur : accepter.